

point de repère

Fédération des entreprises suisses - Verband der Schweizer Unternehmen - Federazione delle imprese svizzere - Swiss Business Federation

NOVEMBRE 2002 NUMÉRO 20



Concept des dépenses

Maîtriser la croissance des dépenses

Hausse de la part de l'Etat
Quelles conséquences pour le contribuable ?

Mais où passe donc l'argent de l'Etat ?

Interview du président de la Confédération
Kaspar VILLIGER

Les cantons ne peuvent plus se payer tout ce qu'ils ont voulu jusqu'ici



economiesuisse

Sommaire

La hausse des dépenses est-elle inéluctable ?	3
Hausse de la part de l'Etat – quelles conséquences pour le contribuable ?	4
Mais où passe donc l'argent de l'Etat ?	6
Interview avec le président de la Confédération Kaspar VILLIGER	8
Intervenir plus près du citoyen, avec plus d'efficacité	10
Les cantons ne peuvent plus se payer tout ce qu'il ont voulu jusqu'ici	12
Contribution de l'économie au débat sur les finances publiques	14

Point de Repère, une information de la Fédération des entreprises suisses



Case postale 3684
CH-1211 Genève 3
Tél. : +41 (22) 786 66 81
Fax : +41 (22) 786 64 50
E-mail : geneve@economiesuisse.ch
Internet : www.economiesuisse.ch

Graphisme : Sutter & Partners SA - Genève
Impression : Imprimerie du Démocrate SA - Delémont

EDITORIAL



Maîtriser la croissance des dépenses : Ni hausse d'impôt, ni démontage de l'Etat

Les perspectives financières de la Suisse sont inquiétantes. Si rien n'est entrepris à temps, les dépenses publiques risquent de croître dans les dix prochaines années à un rythme nettement supérieur à la croissance économique

que l'on peut raisonnablement espérer d'ici là.

Il est aussi de coutume – lorsque l'économie s'enrhume – d'entendre le chant des sirènes appelant à une intervention accrue de l'Etat. Y succomber, c'est céder à la facilité. Les programmes d'impulsions sont le plus souvent inefficaces et ne résolvent en rien les problèmes de surcapacité existants, mais préparent au contraire les problèmes structurels de demain. Ils risquent aussi et surtout de nuire à la santé déjà précaire de nos finances publiques, donc à la compétitivité de notre économie dans son ensemble. Il faut éviter le piège de mesures de parade et s'attaquer aux problèmes structurels dont souffre la Suisse. Pour cela, le signal doit être donné que notre pays va enfin remettre ses finances publiques à flot par la fixation de priorités dans ses dépenses.

Le Concept des dépenses présenté au mois de juin dernier examine toutes les dépenses publiques et les met en perspective dans le temps. Il offre ainsi une vue d'ensemble et intègre les intérêts particuliers dans le contexte financier global. Il s'agit de la première analyse en Suisse faisant une telle synthèse et montrant des pistes pour une réelle maîtrise des dépenses. Ce document montre aussi qu'il est possible, en adoptant des réformes, de contenir la croissance des dépenses dans des limites acceptables et d'ainsi assainir la situation tout en prenant en compte les coûts supplémentaires – inévitables – dus au facteur démographique. Il n'y a donc lieu ni d'augmenter les impôts ni de démonter l'Etat. La balle est maintenant dans le camp du politique, en particulier du Conseil fédéral.

Chantal Balet Emery

CONCEPT DES DÉPENSES

La hausse des dépenses est-elle inéluctable ?

Depuis 1990, alors que l'économie faisait du sur-place, l'Etat et les assurances sociales ont connu une croissance sans précédent en Suisse. Cela s'est traduit par une forte augmentation des dépenses publiques et de l'endettement. A terme, cela signifie impôts supplémentaires et baisse des revenus disponibles.

De tous les pays de l'OCDE, la Suisse est l'un de ceux où la place de l'Etat a le plus augmenté au cours des dernières années. Cette croissance se mesure par la quote-part de l'Etat, soit le rapport entre les dépenses étatiques – toutes collectivités confondues – et le produit intérieur brut (PIB), qui mesure la richesse produite. Or la croissance a été faible au cours de cette période, tandis que l'augmentation des dépenses était forte. L'Etat prélève donc plus d'argent dans des porte-monnaies de plus en plus vides.

En comparaison internationale, la quote-part de l'Etat en Suisse est encore présentable en comparaison internationale. Notre pays ne figure toutefois plus dans les premiers de classe. De plus l'évolution de la décennie écoulée est inquiétante: là, la Suisse a fait moins bien que tous les autres (voir graphique ci-dessous).

A quel niveau le problème ?

Entre 1990 et 1999, la croissance du PIB s'est élevée en moyenne à environ 2%. Au niveau de l'Etat, les dépenses ont quant à elles affiché un taux moyen de plus de 4%. Il est intéressant de constater que c'est au niveau fédéral que la hausse des dépenses a été la plus forte – aux environs de 6%, alors qu'aux niveaux inférieurs elle se situait à un peu plus de 3% tant pour les communes que les cantons.

On constate donc que l'Etat a dépensé largement plus que la production de richesse ne l'autoriserait à le faire, et que cette tendance a été particulièrement forte au niveau le plus élevé, soit celui de la Confédération et des assurances sociales. De là à dire que les dépenses sont mieux maîtrisées lorsqu'elles sont plus près du peuple, il n'y a qu'un pas qui pourrait être allégrement franchi.

Et l'avenir ?

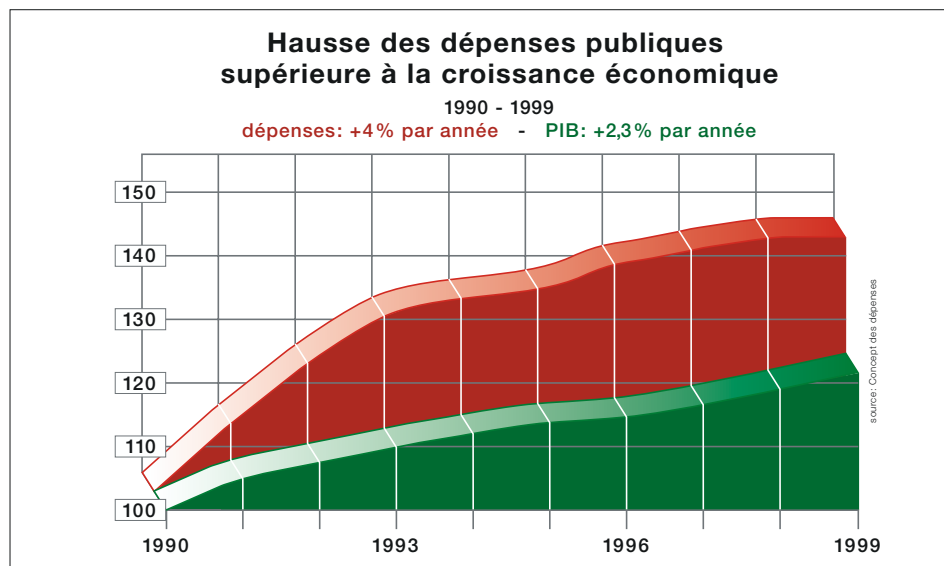
La crise économique des années 90 étant derrière nous, on pourrait supposer que la prise de conscience générale sur les questions des déficits publics et de l'endettement devrait commander d'agir avec plus de circonspection ces prochaines années. Le peuple, à deux reprises, a approuvé la mise en place de mécanismes institutionnels fédéraux visant à maîtriser les dépenses, à savoir l'objectif budgétaire 2001 en 1998 et le frein aux dépenses en 2001.

Malgré cela, les perspectives financières au niveau fédéral sont des plus sombres. Tant le budget 2003 que le plan financier jusqu'en 2006 prévoient des hausses de dépenses situées entre 4 et 5%. Lorsque l'on sait que ce budget se base sur une estimation optimiste de la croissance économique (+3,3%, renchérissement compris), on se rend compte à quel point des mesures urgentes deviennent nécessaires.

Le Concept des dépenses

Le Concept des dépenses, présenté en avril 2002, fait pour la première fois une analyse globale, aux trois niveaux des collectivités, des dépenses publiques. Son objectif général consiste à maîtriser l'évolution des dépenses. Il ne s'agit donc pas tant de réduire les dépenses par rapport au passé – même s'il y a aussi des propositions d'économies, mais de contenir leur augmentation dans des proportions raisonnables. Il faudrait donc, plus que par le passé, tenir compte de l'augmentation du PIB et du renchérissement lors de l'examen des futurs budgets étatiques. Le Concept peut-être commandé auprès d'economiesuisse (voir bon de commande), ou téléchargé gratuitement sur notre site Internet (www.economiesuisse.ch/f).

■ Catherine Lance



CONCEPT DES DÉPENSES

Hausse de la part de l'Etat – quelles conséquences pour le contribuable ?

Parler de la hausse de la quote-part de l'Etat peut paraître parfois technique ou abscons. Il est certainement plus utile pour le contribuable et le citoyen de savoir quelles sont les implications d'une augmentation des dépenses de l'Etat, en matière d'impôt par exemple. Ensuite, l'examen des dépenses au trois niveaux des collectivités montre que l'effort principal doit être porté sur la Berne fédérale.

Entre 1990 et 2000, les dépenses de l'Etat et des assurances sociales ont connu une augmentation sans précédent, bien supérieure à la croissance économique. Cette évolution s'est traduite par une augmentation de la part du revenu que les ménages consacrent aux cotisations sociales et aux impôts.

Ainsi, au cours de cette période, les dépenses de consommation des ménages suisses se sont accrues de 12%, alors que les sommes affectées aux assurances sociales, aux assurances privées et aux impôts ont connu une hausse de 46%. Certes, il y a dans les assurances privées – assurances vie par exemple – des montants consacrés librement. Toutefois, les hausses restent spectaculaires pour l'assurance maladie et pour l'assurance chômage.

Ainsi, si environ 1900 francs étaient dépensés par ménage en 1990 pour les assurances sociales et privées et impôts, ce montant avait passé à 2800 francs en 2000.

Cette évolution est bien illustrée par la courbe de la quote-part fiscale (pourcentage de prélèvements fiscaux et sociaux en rapport avec le PIB). En effet, une hausse des dépenses de l'Etat finit tôt ou tard par se traduire par des hausses d'impôt et/ou de l'endettement. En comparaison internationale, la Suisse voit sa position longtemps enviable s'éroder inexorablement.

Dépenses de l'Etat: pour plus d'efficacité

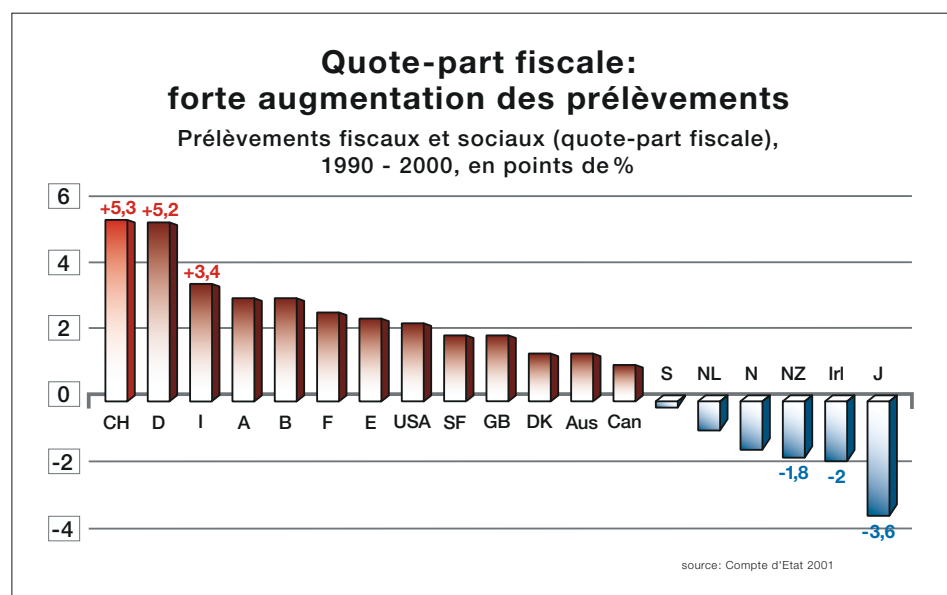
Le rapport entre les dépenses de l'Etat et les prestations fournies n'est jamais

facile à déterminer. Pourtant, des comparaisons internationales démontrent que l'axiome "plus d'argent = meilleures prestations" n'est pas valable. L'enquête PISA sur la formation scolaire élémentaire des jeunes Suisses a montré au contraire que notre pays dépensait pas mal d'argent pour des résultats moyens. Des différences de taille apparaissent d'ailleurs aussi entre les cantons, et pas en faveur de ceux qui affichent les dépenses les plus élevées.

Autre problème: la spirale des dépenses et de l'endettement ou encore les subventions reconduites d'année en année sans remise en question et l'absence de priorités bien définies font que la marge de manœuvre pour des projets importants devient de plus en plus étroite. Ainsi, si tout le monde est d'avis qu'il faut renforcer la recherche au niveau fédéral, personne ne semble prêt à économiser dans d'autres domaines pour dégager des moyens, ni à remettre en question certains dysfonctionnements dans ce secteur. Au final, on votera une augmentation – justifiée – des crédits fédéraux à la recherche, mais il faudra les financer par de nouvelles dépenses. Et pendant ce temps, la Confédération continuera de payer plus d'intérêt sur sa dette qu'elle ne distribue au domaine de la recherche.

Menaces à court terme

Il y a urgence à agir, car la bonne conjoncture fait déjà défaut. En effet, la Suisse a connu ces derniers mois une croissance que l'on supposait "simple-ment faible" et qui était en réalité "nulle". Cette situation rend d'autant plus périlleux les exercices budgétaires des collectivités publiques, et aggrave d'autant le fossé entre recettes et dépenses.



Au niveau fédéral, c'est avec beaucoup d'optimisme que l'on avait envisagé l'année 2003. On se rend compte que les recettes fiscales ne suivront pas, trop d'entreprises ayant aujourd'hui des difficultés et se retranchant sur leurs positions. Il manquera pas moins d'un milliard de francs dans les caisses fédérales en 2003.

Ironie du sort, c'est l'an prochain que le peuple sera sans doute appelé aux urnes pour adopter une hausse de 1,5% de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI. S'il y consent, ce sont 4 milliards de francs d'impôts supplémentaires qui seront ainsi prélevés.

Comment redresser la barre ?

Il n'est jamais trop tard pour bien faire en matière de finances publiques : mais par où commencer ?

- La règle numéro 1 voudrait que l'Etat calque ses budgets sur l'évolution du PIB. Les dépenses ne devraient pas augmenter plus vite que le produit intérieur brut – ce qui paraît en soi logique, mais qui dans la réalité de ces dernières années a rarement été le cas. Le frein à l'endettement voté par le peuple exige que les dépenses et les recettes s'équilibrent sur un cycle budgétaire. C'est un bon début, mais il faudra voir à l'usage si cet instrument est suffisamment coercitif.

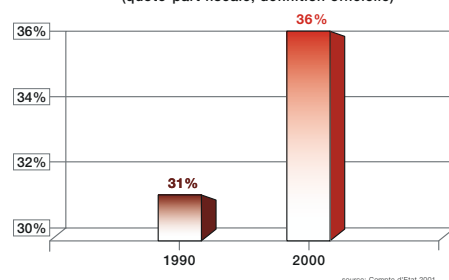
- Une clause de limitation temps des subventions (sunset clause) serait aussi pourrait contribuer à éviter que certaines dépenses ne deviennent des acquis indéboulonnables. On pourrait imaginer ainsi que des subventions, régressives ou pas, soient octroyées durant 5, 10 ou 15 ans. Elles permettraient à leurs bénéficiaires de préparer une transition, une restructuration... etc. Ensuite, la subvention disparaîtrait et les montants deviendraient disponibles pour d'autres tâches.

- Le référendum financier : en matière de finances publiques, on constate que la gestion la plus raisonnable est en général celle qui est la plus proche des contribuables, c'est-à-dire au niveau des communes et des cantons. En effet, les autorités doivent rendre des comptes, et les

contribuables peuvent contester les budgets, les dépenses ou les hausses fiscales. Au niveau fédéral, un référendum financier pour les dépenses dépassant un certain montant aurait certainement un effet modérateur sur les projets parlementaires.

- Enfin, les instruments institutionnels comme les "freins aux dépenses" ou autres "frein à l'endettement" peuvent rendre de bons services. Certaines collectivités n'en disposent pas. Cette lacune mériterait d'être comblée.

Augmentation continue des prélèvements fiscaux et sociaux
Impôts et sécurité sociale par rapport au PIB
(quote-part fiscale, définition officielle)



Réduire la quote-part

La réduction de la quote-part de l'Etat n'est possible qu'à une seule condition : la croissance des dépenses doit être globalement inférieure à la croissance du PIB. Pour y arriver, il faut procéder dans certains cas à de vrais exercices d'économies, parfois il suffit de limiter la

hausse des dépenses (en d'autres mots dépenser 1 % de plus au lieu de 2 %). Si l'on fixe des priorités claires, il est même parfois possible de favoriser l'un ou l'autre secteur. Mais il faut être capable de faire des choix.

La quote-part de l'Etat : une définition fuyante

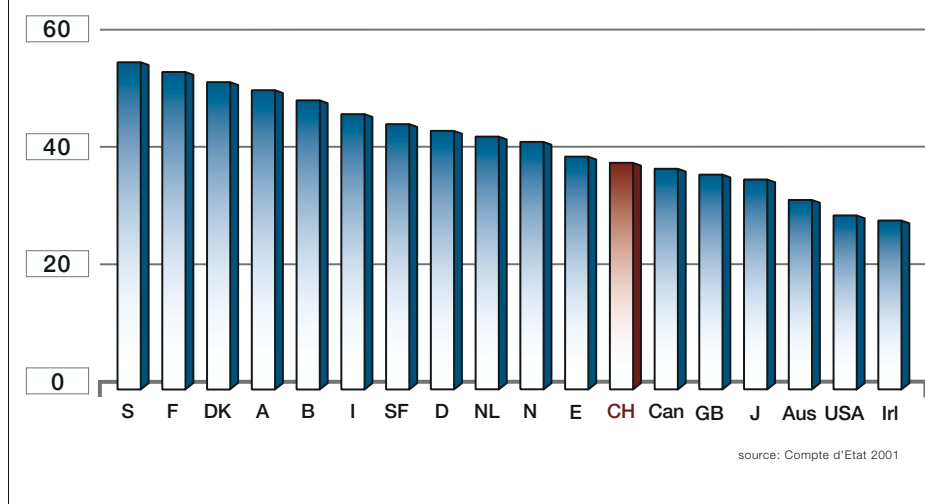
Conformément à la définition officielle, la quote-part de l'Etat englobe les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes et les dépenses des assurances sociales AVS, AI, APG, SUVA et AC. Dans ce cas, la quote-part de l'Etat en Suisse s'établissait à 38,6% en 1999, ce qui situait notre pays dans la première moitié des Etats connaissant une quote-part basse ou modérée. (voir graphique)

En revanche, si l'on tient compte des prélèvements - aussi obligatoires - comme les cotisations au 2^e pilier ou les primes d'assurance maladie, la quote-part de l'Etat en Suisse arrive à 50%. Dans ce cas, nous sommes au niveau de la France et de la Suède.

■ Catherine Lance

Quote-part de L'Etat - pays de l'OCDE -

Quote-part de l'Etat, 2000, en % du PIB



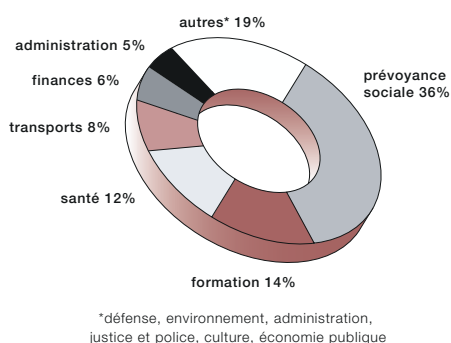
Mais où passe donc l'argent de l'Etat ?

Mais où passe donc l'argent que l'Etat et les assurances sociales ont plus que largement dépensé depuis 1990? Poser la question est beaucoup plus facile que d'y répondre, car, dans un Etat fédéral comme la Suisse, les données disponibles sont très fragmentées. Le "Concept des dépenses" comble un vide, en fournissant une vue d'ensemble sur les dépenses de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales. C'est une étape indispensable pour pouvoir poser un diagnostic valable et chercher des solutions visant à modérer l'appétit du secteur public.

La prévoyance sociale se taille la part du lion

Les dépenses publiques ont atteint la barre des 150 milliards de franc en 1999. Avec près de 36% de l'ensemble, c'est la prévoyance sociale qui est le poste le plus important, suivi de loin par la formation et la santé. Si l'on se focalise sur le domaine social, on constate qu'à elles seules les dépenses de l'AVS représentent 27 milliards de francs, sur les 55 du total de la prévoyance sociale. L'AI vient en seconde position, avec un peu plus de 8 milliards.

Répartition des dépenses publiques (Etat et assurances sociales), 1999
Total: 150 milliards fr.



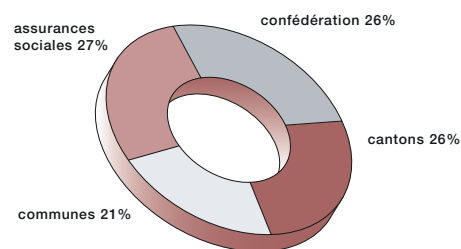
Augmentation des dépenses: la prévoyance sociale qui rit, l'armée qui pleure

C'est également le domaine de la prévoyance sociale qui a connu la plus forte augmentation des dépenses entre 1990 et 1999, avec une progression moyenne de 6% par an. Cette hausse s'explique principalement par le niveau très élevé des dépenses de l'assurance chômage,

Agir là où les dépenses sont gérées

Globalement, les dépenses publiques se répartissent en quatre parts presque égales entre la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales. Mais, répartition des compétences oblige, la part de chacun des quatre acteurs varie fortement selon les domaines. C'est évidemment un élément très important à prendre en compte dans la définition d'une stratégie destinée à modérer la hausse des dépenses publiques.

Répartition des dépenses publiques, 1999
Total: 150 milliards fr.

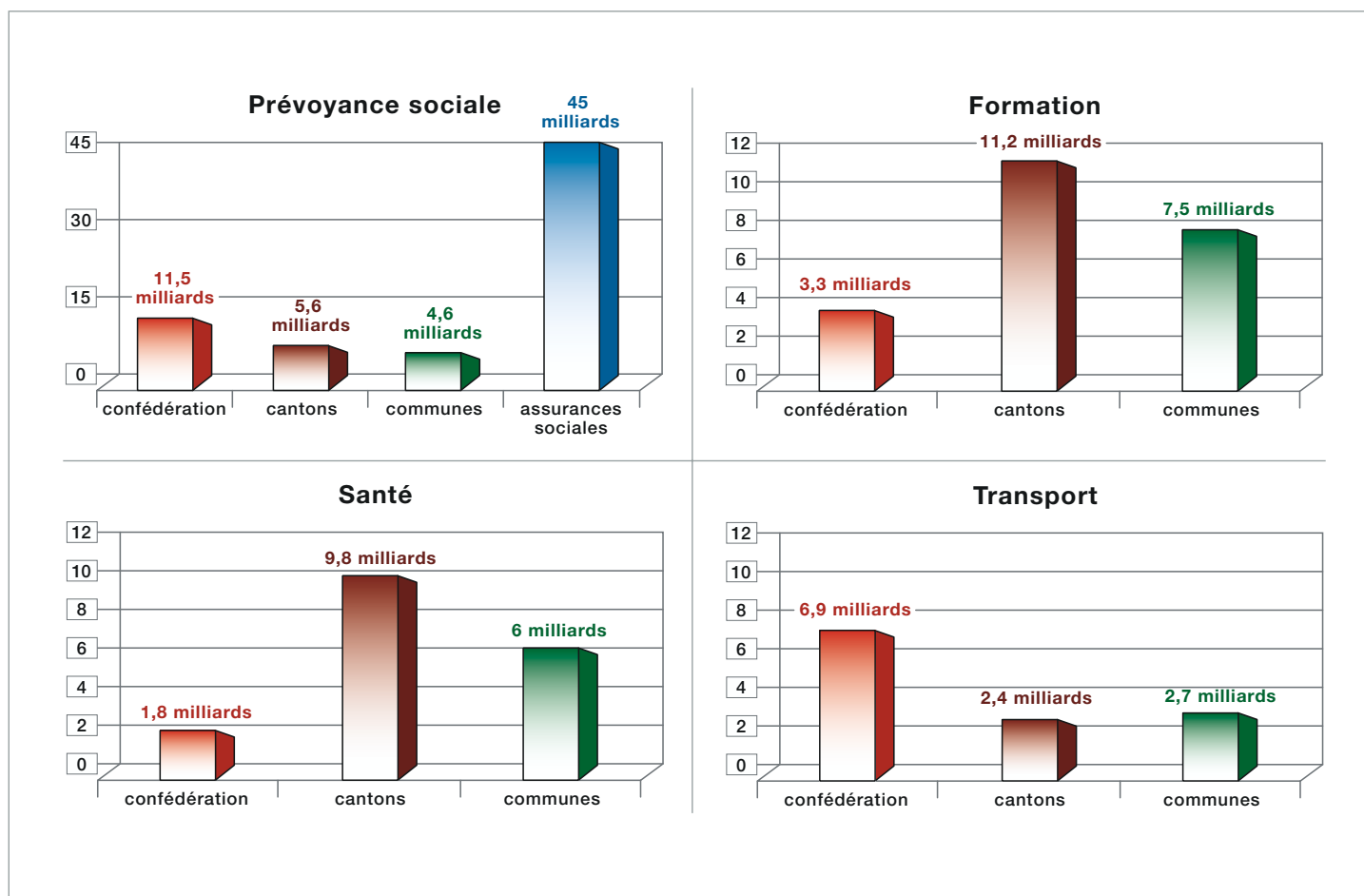


par l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'AI et par les effets du vieillissement de la population. En deuxième position viennent les intérêts des dettes publiques (poste "finances et impôts"), qui sont la conséquence logique de l'explosion de l'endettement des collectivités publiques. La santé arrive en troisième position, avec 4,2% en moyenne, ce qui reflète la forte hausse des coûts de la santé. La défense nationale occupe la dernière position du classement et constitue une heureuse exception, puisque son budget a diminué de 2,3% par an.

Groupes de tâches	Dépenses 1999 (en mrd. fr.)	Variation 1990 - 1999 (en mrd fr.)	Croissance moyenne par année
Prévoyance sociale	55,2	+ 22,9	+ 6,1 %
Finances et impôts	8,9	+ 3,5	+ 5,6 %
Santé	17,7	+ 5,4	+ 4,2 %
Relations étrangères	2,1	+ 0,5	+ 3,5 %
Justice et police	6,5	+ 1,6	+ 3,2 %
Formation	22,0	+ 5,3	+ 3,1 %
Transports	12,1	+ 2,9	+ 3,1 %
Environnement	4,8	+ 1,1	+ 3,0 %
Economie publique	6,7	+ 1,5	+ 2,9 %
Administration générale	7,8	+ 1,8	+ 2,9 %
Culture et loisirs	3,6	+ 0,5	+ 1,7 %
Défense nationale	5,4	- 1,3	- 2,3 %
moins les doubles imputations	- 2,7	- 0,8	
TOTAL	150,1	+ 45,0	+ 4,0 %
PIB	388,6		+ 2,3 %
Quote-part de l'Etat	38,6 %		

Source : AFF, Finances publiques en Suisse 1999 ; OFAS, Statistique des assurances sociales 2001

Qui prend en charge les dépenses des principaux domaines, en milliards de francs, 1999 :



Les ménages trinquent ; l'endettement public explose

L'appétit dont l'Etat et les assurances sociales ont fait preuve pendant les années 90 a été durement ressenti par les ménages. Alors que leurs dépenses de consommation n'ont progressé que de 12% durant la dernière décennie, les impôts et les cotisations d'assurances sociales ou privées ont connu une augmentation de 43%.

Si elle se prolonge, cette tendance ne peut être que négative pour l'économie car la consommation est l'un des moteurs de la croissance économique. Mais il y a pire: les moyens supplémentaires prélevés dans les poches des ménages n'ont de loin pas suffi, si bien que la Confédération, les cantons et les communes l'Etat se sont endettés à une vitesse fulgurante. Le total de leurs dettes a plus que doublé entre 1999 et 2001, passant de 98 à 208 milliards de francs.

impôts, cotisations et assurances ont pris l'ascenseur évolution de la moyenne des dépenses de transfert des ménages

moyenne 2000
2'819.- fr.



principales augmentations

impôts / taxes
+ 272.- fr

assurances sociales et privées
+ 424.- fr

moyenne 1990
1'923.- fr.

Une situation intenable à long terme

Il est impressionnant de constater que depuis les années 90, les dépenses de l'Etat et des assurances sociales progressent beaucoup plus rapidement que le PIB. Cette évolution n'est pas tenable à long terme, car elle implique une forte augmentation de la pression fiscale sur

les contribuables et de la part de l'Etat dans l'économie, ce qui tendra à ralentir la croissance économique et mettra en route un dangereux cercle vicieux. Stabiliser la part de l'Etat dans l'économie et ramener la croissance des dépenses dans des limites plus raisonnables devraient dès lors figurer en tête de l'agenda politique.

■ Dominique Rochat

Interview avec le président de la confédération KASPAR VILLIGER

Augmentations d'impôts à l'horizon

En raison de la hausse des dépenses fédérales et des déficits qui se profilent, le président de la Confédération Kaspar Villiger a annoncé une évaluation de la politique financière. C'est en particulier la participation aux dépenses de tiers prescrite par la loi qui préoccupe le ministre des Finances. D'après Kaspar Villiger, des hausses d'impôts seraient nécessaires pour financer les dépenses supplémentaires des assurances sociales dues à l'évolution démographique. Il juge très ambitieux de vouloir compenser ces dépenses supplémentaires par des économies dans d'autres domaines.

Monsieur le Président de la Confédération, le plan financier qui s'étend jusqu'en 2006 prévoit une croissance annuelle des dépenses de plus de 4,4% et un alourdissement des dépenses de 10 milliards de francs. La croissance des dépenses se révèle une nouvelle fois nettement supérieure à la croissance économique. Les critiques fusent de tous côtés. Cela vous surprend-il ?

Un ministre des Finances ne doit jamais espérer faire l'unanimité, les critiques ne doivent pas le surprendre. De ce point de vue, je ne suis pas surpris. Par ailleurs, le Conseil fédéral a lui-même indiqué dans le plan financier que des mesures s'imposaient et que la politique financière ferait l'objet d'une évaluation. Une fois de plus, j'aimerais préciser que le taux de croissance de 4,4% comprend les dépenses résultant du transfert à l'AI des recettes générées par le pourcentage supplémentaire de TVA. Exception faite de ces recettes et de ces dépenses, sans incidence sur la Confédération, la croissance se monte à 3,0%. Nous pouvons décomposer davantage la croissance des dépenses : nous avons les dépenses supplémentaires en faveur de la prévoyance sociale, de la formation et de la recherche, les recettes générées par la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux

prestations reversées aux cantons et à la NLFA et les dépenses en faveur de l'aide au développement. La croissance des dépenses encore possible dans les autres domaines totalise 1,3 %.

La progression des dépenses, mais aussi celle des recettes seraient apparemment nettement supérieures à la croissance économique nominale. Il semble que le frein à l'endettement ne parvienne pas à lui seul à contre-carrer le poids croissant des impôts et des taxes. Quel dispositif compléterait judicieusement le frein à l'endettement pour inverser la tendance ?

Le but du frein à l'endettement est d'empêcher, sans augmentation des impôts, que les dépenses croissent plus vite que l'économie. Cependant, il n'exclut pas une augmentation des recettes pour autant que le peuple et les cantons l'approuvent. D'après le Conseil fédéral, une augmentation des recettes sera inévitable pour financer les dépenses supplémentaires des assurances sociales dues à l'évolution démographique. Sans ces recettes supplémentaires, des dépenses considérées comme prioritaires, telles que celles pour la formation ou les transports en commun, devraient être réduites à un niveau inférieur au niveau actuel.

Dans cette situation, que pensez-vous du Concept des dépenses d'économiesuisse ?

Le Concept des dépenses possède deux grandes qualités : il est exhaustif et systématique. En effet, il prend en considération tous les niveaux de l'Etat. D'après economiesuisse, les dépenses ne doivent pas augmenter plus vite que le renchérissement. Cet objectif me paraît extrêmement ambitieux : il faudrait économiser chaque année jusqu'en 2006 un mon-

tant nettement supérieur aux ressources globales que la Confédération consacre actuellement à la formation et à la recherche ou à l'agriculture, par exemple. Dans l'éventualité d'une telle réduction, des coupes claires s'imposeraient dans les prestations publiques. Je pars du principe qu'une telle politique n'a aucune chance, jamais elle n'obtiendra la majorité des voix. L'expérience m'a enseigné qu'entre l'adoption d'objectifs généraux et la mise en œuvre de mesures concrètes, il y a une longue route semée d'embûches.

“Le but du frein à l'endettement est d'empêcher, sans augmentation des impôts, que les dépenses croissent plus vite que l'économie.”

Dans quel domaine l'évolution des dépenses vous inquiète-t-elle le plus ? Pensez-vous que le Concept des dépenses puisse apporter une contribution constructive dans les domaines que vous avez mentionnés ?

Tous les domaines dans lesquels on trouve des automatismes ou dans lesquels la Confédération doit assumer un pourcentage donné des dépenses de tiers ou d'institutions m'inquiètent. Si ces dépenses croissent plus que la moyenne et que la Confédération ne peut aucunement les contrôler, les problèmes sont inévitables. C'est consciemment que j'évite de donner des exemples concrets et de distribuer des

cartons rouges. C'est un problème de fond pour lequel le Concept des dépenses d'économiesuisse ne contient pas de solution toute faite.

En tant que ministre des Finances, vous occupez un poste difficile. C'est à vous qu'il incombe de poser des limites au Parlement ou aux dépenses des départements. Quel conseil donneriez-vous à un éventuel successeur ?

Je ne lui donnerais pas de conseil, mais je lui dirais que je considère comme un privilège d'occuper la fonction de ministre des Finances. C'est une tâche passionnante et difficile. Dire qu'il vaut la peine de s'engager pleinement pour cette tâche est en dessous de la vérité.

Que considérez-vous jusqu'à présent comme le plus grand succès de votre mandat ?

Un grand nombre des objectifs atteints m'ont donné satisfaction. L'objectif budgétaire poursuivi avec le programme de stabilisation était particulièrement important. Il a permis une légère baisse de la quote-part de l'Etat si on fait abstraction du pourcent de TVA destiné à l'AVS pour faire face à l'évolution démographique. L'accroissement de la dette dicté par la situation budgétaire a été freiné. Si les dettes s'alourdissent malgré tout c'est uniquement en raison de la liquidation transparente des contentieux dans le domaine des caisses de pension. En dépit des problèmes actuels, la situation financière est bien meilleure aujourd'hui qu'au début des années 1990. Il s'agit maintenant de consolider l'acquis au moyen du frein à l'endettement.

■ Propos recueillis par J.-Claude Chappuis

REAMENAGEMENT DES FLUX ET DES TÂCHES DE L'ÉTAT FEDERAL

Intervenir plus près du citoyen, avec plus d'efficacité

L'avenir du fédéralisme et la qualité du service public doivent être assurés à long terme. Tel est le but visé par la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Ce projet consiste notamment à désenchevêtrer les tâches afin d'instituer des formes efficaces de coopération entre les différents niveaux de l'Etat fédéral et de doter les cantons de ressources suffisantes. Ceux-ci doivent pouvoir accomplir leurs tâches en déployant davantage de sens des responsabilités.

Des jalons décisifs sont posés en vue de l'avenir du fédéralisme suisse et du "service public" au sens large: le 14 novembre 2001, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales son message "concernant la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)". Ce premier train de mesures portant sur les articles constitutionnels et sur la nouvelle loi fédérale sur la péréquation financière est en cours de traitement au Conseil des Etats, première Chambre à se pencher sur la réforme. Il est prévu que le deuxième message RPT (2e train de mesures) portant sur les nombreuses révisions de lois soit soumis au Parlement après l'adoption du 1er paquet en votation populaire (référendum obligatoire).

Situation actuelle: un instrument coûteux ratant sa cible

La péréquation financière pratiquée actuellement, qui remonte à 1959, est un modèle qui a fait son temps. Elle consiste en près de 40 mesures pour une bonne part non coordonnées entre elles. Chaque année, quelque 15 milliards de francs circulent de la Confédération aux cantons et en partie inversement. Il n'est plus guère possible d'utiliser cet instrument dans un but précis.

Dans de nombreux domaines, la péré-

quation financière actuelle entraîne le gaspillage de ressources. C'est le cas lorsque les aides financières de la Confédération aux cantons sont calculées en pour cent des dépenses. Dans de tels cas, "la question de l'efficacité est reléguée à l'arrière-plan", relève le message. D'autre part, comme les cantons reçoivent des compléments de capacité financière reposant sur un indice qui tient compte non seulement des facteurs objectifs de capacité financière, mais aussi de la charge fiscale propre à chaque canton, le risque existe que le système récompense un manque de discipline budgétaire.

Le système actuel de péréquation ne peut empêcher le fossé entre cantons plus riches et cantons plus pauvres de se creuser. Cette situation favorise la centralisation des tâches auprès de la Confédération et amène la gauche à réclamer une harmonisation fiscale matérielle. Mais cette double évolution consacrerait la fin du fédéralisme, c'est-à-dire du modèle décentralisé de la direction de l'Etat. Une concurrence propre à favoriser l'efficacité et la réalisation des activités de l'Etat au plus près du citoyen seraient abandonnés.

Que propose la RPT ?

Le projet vise essentiellement à faire en sorte que la Confédération et les can-

tons puissent mieux s'acquitter de leurs tâches respectives. Le projet désenchevêtre 40% des tâches aujourd'hui étroitement imbriquées. Les cantons deviendront compétents pour certaines tâches pour lesquelles ils obtiendront les ressources financières. Ainsi, leur marge de manœuvre s'accroîtra. Les divers instruments de la RPT permettront aux cantons financièrement faibles de disposer d'une assise solide. La RPT réduira les différences cantonales en matière de capacité financière et de charge fiscale. Elle placera la concurrence fiscale intercantonale sur une base équitable.

- Avec l'instrument de la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges, les cantons qui bénéficient des prestations d'un autre canton devront également payer ces prestations.

- En outre, la Confédération entend indemniser les charges particulières qui incombent à certains cantons à raison de facteurs topographiques (régions de montagne) et socio-démographiques (grands centres).

- Un mécanisme de péréquation financière efficace et transparent de la Confédération vers les cantons et des cantons riches vers les cantons à faible capacité financière (péréquation des ressources de quelque 2,4 mrd fr. par an) doit contribuer à procurer des ressources propres suffisantes à tous les cantons. Ceux-ci pourront ainsi accomplir leurs tâches de manière satisfaisante sans que leur souveraineté fiscale soit limitée ou que la charge fiscale s'aligne vers le haut, comme ce serait le cas avec une harmonisation fiscale matérielle.

- Le maquis des subventions est éclairci. Au lieu de subventions qui favorisent traditionnellement la hausse des coûts, la Confédération fournira à l'avenir des contributions globales.

Leur montant est en relation avec le résultat visé plutôt qu'avec les dépenses.

- Enfin, la compensation des cas de rigueur facilitera la transition vers le nouveau système dans les cas où les cantons disposant de ressources modestes obtiendraient moins avec la RPT que dans le système actuel. Elle sera financée aux deux tiers par la Confédération et à un tiers par les cantons.

Les attentes de l'économie

La RPT renforce le fédéralisme et l'autonomie financière des cantons. C'est pourquoi les collectivités publiques concernées ont intérêt à s'engager en faveur de la réforme. Cependant, l'autonomie financière des cantons signifie qu'ils devront à l'avenir manifester de la retenue dans leurs éventuelles revendications de subventions fédérales.

Il n'est nullement prévu que l'Etat réduise ses prestations. Mais du fait que, grâce à la RPT, il pourra les fournir de manière plus efficace, on peut s'attendre à ce qu'il maîtrise mieux ses dépenses. Cela permettrait d'atténuer la charge fiscale et de réduire ainsi la quote-part fiscale. Une concurrence intense règne entre places économiques sur le plan international; c'est pourquoi un rapport prix-prestations attractif de l'Etat joue un rôle important.

Les instruments de la RPT placent la concurrence intercantonale sur une base équitable. Les milieux économiques tien-

nent beaucoup à ce que l'autonomie fiscale des cantons ne soit pas limitée et à ce que la charge fiscale ne soit pas alignée vers le haut. La concurrence fiscale entre cantons contient la charge fiscale dans certaines limites. En outre, elle oblige à gérer le produit de la fiscalité au plus près, ce qui prémunit contre de futures hausses d'impôts. Elle reflète aussi les différentes préférences cantonales concernant la fourniture de prestations publiques.

Si l'on entend éviter que la RPT prenne des allures de "tonneau des Danaïdes" pour les cantons fiscalement attractifs et pour la Confédération, il faut fixer dans la Constitution une limite maximale à la redistribution. En outre, pour les milieux économiques, l'indicateur de potentiel fiscal d'un canton devrait tenir compte de la double imposition économique des bénéficiaires distribués des sociétés anonymes.

Ainsi, la RPT assumerait en principe très largement les tâches de la politique régionale et aiderait à garantir un service public sur la totalité du territoire. C'est pourquoi à l'avenir, les cantons qui fournissent des prestations dépassant un niveau de base économiquement justifié devraient les financer eux-mêmes. Il faut s'assurer que les critères retenus pour déterminer les charges particulières des cantons n'impliquent pas d'incitations à accroître leurs dépenses (par exemple nombre de chômeurs).

Faire un bout de chemin vers les contributeurs nets

Lors de la session d'automne 2002, le Conseil des Etats a approuvé sans opposition et avec quelques abstentions le grand projet de RPT sans y apporter de substantielles modifications, mais avec quelques retouches en faveur des contributeurs nets. Pour dissiper les craintes qu'ont les cantons à forte capacité financière d'être priés par les cantons plus pauvres de passer toujours plus à la caisse, la Chambre des cantons a voté une limitation au chapitre de la péréquation des ressources et l'a inscrite dans la Constitution. C'est ainsi que la contribution des cantons à forte capacité financière devra atteindre au moins deux tiers et au plus trois quarts du montant que la Confédération paie au titre de la péréquation financière (1,4 mrd fr. selon le message du Conseil fédéral).

Il subsiste néanmoins une lacune dans le dispositif de protection: le niveau de la prestation fournie par la Confédération pour la péréquation financière n'est pas limité dans la Constitution. Dans les cas de rigueur, la réduction est prévue sur 24 ans au plus. En cas de collaboration intercantonale avec compensation des charges, il y a eu transfert du niveau législatif au niveau constitutionnel. En outre, la compensation des charges accordée par l'Etat fédéral pour indemniser des charges à caractère structurel sur lesquelles il n'est pas possible d'exercer une influence ne devrait pas être destinée uniquement pour moitié aux régions de montagne et pour moitié aux villes, mais tenir compte des besoins. Certains auraient souhaité que la RPT ne soit mise en vigueur que lorsque les grandes lignes des accords intercantonaux portant sur la compensation intercantonale des charges seront connues. Cette demande n'a pas été entendue.

■ Ernst Rath



Les cantons ne peuvent plus se payer tout ce qu'ils ont voulu jusqu'ici



Pour Sylvie Perrinjaquet, responsable du Département des finances et des affaires sociales du canton de Neuchâtel, la maîtrise des finances publiques passe par la nouvelle péréquation financière, mais aussi et surtout par l'intensification des collaborations inter-cantoniales.

Les bons résultats financiers des cantons ces dernières années ont permis ici et là des baisses d'impôts ou la réduction de la dette. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'amélioration de la situation économique a permis à un certain nombre de cantons de proposer de telles mesures. Je remarque toutefois que plusieurs de ces cantons avaient introduit auparavant des mécanismes de frein aux dépenses ou à l'endettement. De ce fait, ils ont pu profiter de l'amélioration conjoncturelle pour, selon les cas, proposer des baisses d'impôts et des réductions de l'endettement, ou l'une ou l'autre de ces solutions.

En ce qui concerne le canton de Neuchâtel, nous n'avons pas de tels mécanismes institutionnels. L'amélioration conjoncturelle a plutôt favorisé l'introduction de nouvelles charges. La période d'embellie a ainsi été mise à profit pour financer des structures d'accueil pour l'enfance, l'ouverture de classes dès 4 ans, l'augmentation des salaires de la fonction publique et du personnel de la santé ou encore des investissements dans le domaine de l'informatique scolaire. Il est vrai que certains sacrifices avaient été demandés au cours des années précédentes à la fonction publique – blocage des salaires notamment et relèvement de la cotisation des employés au 2e pilier – et un certain rattrapage a donc été opéré.

D'autre part, en ce qui concerne les structures d'accueil, elles s'avéraient nécessaires pour favoriser l'installation de cadres ou de jeunes contribuables avec famille dans le canton.

Est-ce que ces décisions vous posent aujourd'hui des problèmes ?

Avec le retournement de la conjoncture, ces nouvelles charges nous posent de très sérieux problèmes. Nous allons devoir proposer des mesures touchant les prestations, car nous souffrons d'un déficit non pas conjoncturel, comme on a pu le croire longtemps, mais d'un déficit structurel.

Quelles sont vos attentes en matière de nouvelle péréquation financière (RPT) ?

En ce qui concerne le désenchevêtrement, je crois surtout qu'il faut préciser encore mieux quelles sont les tâches qui sont de la compétence de la Confédération et celles qui sont inhérentes aux cantons. Car la Confédération nous joue de mauvais tours lorsqu'elle cautionne un projet – par exemple l'aide à la survie en faveur des toxicomanes – dont elle participe aux coûts, voire qu'elle finance entièrement, et qu'ensuite, pour des raisons budgétaires, elle retire son soutien. On a parfois d'ailleurs de la peine à suivre la logique générale, puisque d'une part Berne réduit des crédits, parfois à la dernière

minute, et dans le même temps elle nous en augmente d'autres. C'est le cas pour la répartition des bénéfices de la Banque nationale et la part de l'impôt fédéral direct, qui sera plus élevée. Donc les cantons toucheront plus d'argent en 2003.

Je souligne d'ailleurs que cette relation problématique entre la Confédération et les cantons se pose dans les mêmes termes entre les cantons et les communes. La définition de ces tâches spécifiques est au centre de nos préoccupations depuis quelque temps.

Y-a-t-il des tâches que les cantons devraient mieux se partager ?

Certainement. Le dossier des universités est exemplaire à cet égard. Celles-ci bénéficient de subventions fédérales, mais les cantons conservent les pouvoirs de décisions. Je crains, si les cantons ne s'entendent pas entre eux pour restructurer l'offre (répartition des facultés etc) – comme c'est le cas pour les HES – qu'un jour la Confédération ne trouve le système trop cher et ne nous impose ses propres choix. Ce risque existe, car le débat au niveau des cantons romands n'en est qu'à ses débuts : plus d'un rectorat n'a jamais imaginé que son canton n'offrirait peut-être plus à l'avenir toutes les facultés existantes.

Dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, il apparaît clairement que les collaborations intercantoniales devront être favorisées. De même, les fusions de communes devront être encouragées, sans quoi ces collectivités ne pourront pas assumer la totale responsabilité des tâches qui leur auront été attribuées. En soi, de telles fusions seront une bonne chose, puisqu'elles permettront de supprimer des doublons et de réaliser des économies d'échelle.

La réflexion sur ces fusions de communes est en cours dans le Val de Travers: 11 communes pourraient ainsi n'en faire plus qu'une. En encourageant les collaborations, les fusions, on pourrait éviter que chaque canton ou commune réinvente la roue et ne crée ses propres structures avec les coûts qu'elles génèrent.

La RPT va combler partiellement les différences d'imposition entre cantons. A vos yeux, la concurrence fiscale doit-elle subsister ?

Si l'on considère le choix d'implantation des entreprises, on peut légitimement se poser la question de savoir où s'arrêtera la spirale de la concurrence fiscale. Surtout dans une région – la Suisse romande – dont la taille est si petite. A cette échelle, il faudrait être en mesure de se mettre d'accord entre cantons pour la répartition des entreprises intéressées à s'établir. Quant aux personnes physiques, il faudrait que la pression fiscale baisse dans le canton de Neuchâtel. En résumé, si je souhaite aplanir les différences de pression fiscale, c'est dans l'idée d'aller vers une fiscalité modérée, et non de l'harmoniser par le haut. Car la population n'est plus prête à faire de nouveaux efforts, à puiser dans ce qu'il lui reste dans le porte-monnaie à la fin du mois, au détriment de ses propres choix de consommation.

Quels sont à vos yeux les instruments qui permettraient de mieux maîtriser les dépenses publiques ?

Je mentionnerais deux instruments: le premier, la limitation dans le temps de nouvelles subventions. La RPT propose cet instrument dans le cadre du fonds destiné à compenser les cas de rigueur pour les cantons à faibles ressources financières. Je peux tout à fait entrer en matière, car cet outil propose un soutien, tout en nous contraignant à élaborer des solutions. C'est ce qui s'est passé dans le cadre des HES, où la Confédération a donné jusqu'en 2003 aux cantons pour procéder à une répartition,

décider qui hébergeait quelle formation... Comme il l'a annoncé, M.Couchepin imposera sa solution si les cantons ne réussissent pas à se mettre d'accord. Une telle politique a le mérite d'être claire. Passé le délai, il n'est plus possible de compter sur les subventions pour le maintien des structures.

Comme deuxième instrument utile, je mentionnerais le référendum financier, qui oblige à consulter le peuple pour toute dépense dépassant un certain montant. Un tel outil a l'avantage de contraindre à prendre le pouls de la population par rapport à tel ou tel dossier. On a vu le fossé qui pouvait exister entre la population et les élus dans de récentes votations.

Au niveau de mon canton, je ne peux que souhaiter la mise en place d'un instrument type "frein à l'endettement" et/ou "frein aux dépenses", car ils ont fait leurs preuves chez ceux qui le connaissent.

Peut-on aujourd'hui, si l'on souhaite réduire les dépenses publiques ou, au minimum juguler leur croissance, réduire les prestations ?

J'ai l'impression qu'il est de plus en plus difficile de remettre en cause des prestations. Toutefois, bien que nous soyons un pays riche, je pense que nous ne pourrions plus payer ce que nous avons voulu nous offrir jusqu'ici. Ce sera le rôle du politique que de faire com-

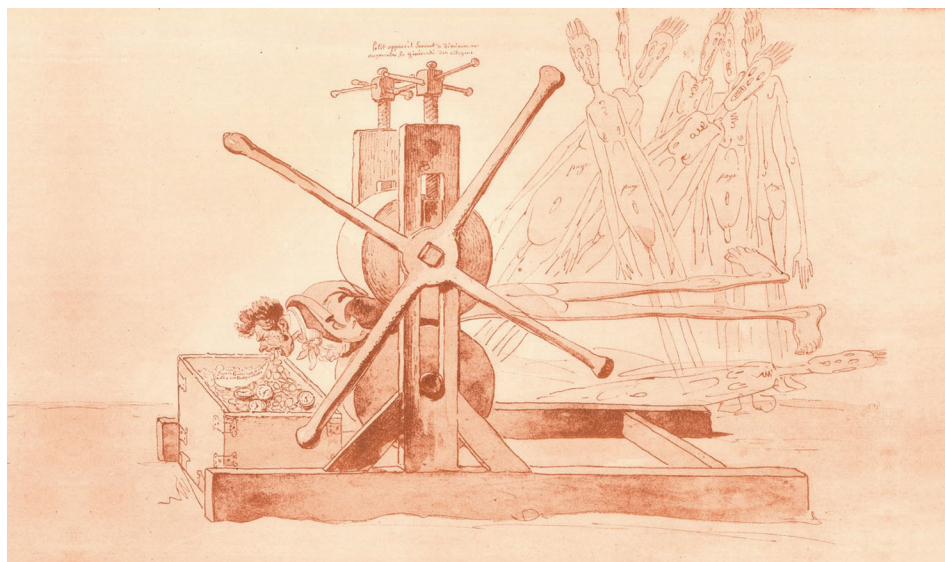
prendre les nouvelles priorités. Je reprends l'exemple des universités: on devra faire admettre à la population qu'il n'est simplement plus possible de maintenir 4 universités sur un territoire aussi exigu que la Suisse romande. Cela ne remettra en question ni les compétences de chacune, ni l'accès à la formation supérieure.

Une source de difficulté réside dans le fait qu'il y a en Suisse des cantons qui sont des cantons-agglomérations, et d'autres qui sont des cantons ruraux. Ces deux types de cantons ne rencontrent pas du tout les mêmes problèmes. Imaginer une vision politique pour tous les cantons, alors que les structures socio-économiques sont si différentes, représente un obstacle supplémentaire. Les cantons ruraux ne comprennent parfois simplement pas l'existence de certaines charges.

Comment faudrait-il répartir le produit des réserves d'or de la BNS ?

Je suis très clairement favorable à la distribution 1/3 à la Confédération et 2/3 aux cantons, dans l'optique où ces sommes seraient affectées à la réduction de la dette. Une telle affectation aurait l'avantage de réduire les paiements d'intérêts et limiterait le risque d'engager de nouvelles dépenses.

■ Propos recueillis par Vincent Simon



Contribution de l'économie au débat sur les finances publiques



Dans les années 90, la quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale ont massivement augmenté à cause d'une croissance des dépenses supérieure à la moyenne. Une nouvelle progression pourrait-elle s'installer d'ici à 2010? Cette évolution vous inquiète-t-elle?

Cette évolution est très préoccupante. Nous arrivons en tête d'un classement peu glorieux au sein de l'OCDE pour la croissance de notre quote-part de l'Etat et de notre quote-part fiscale dans les années 90. Malgré cela, nous n'avons pas réduit notre endettement, bien au contraire, puisqu'il est passé de 31 à 51%. Si nous ne parvenons pas à empêcher cette évolution, de nouvelles hausses d'impôt se produiront. La qualité de vie dans notre pays s'en trouverait diminuée.

Ce qui est alarmant, c'est le fait que notre pays est celui dont la quote-part de l'Etat a le plus augmenté ces dernières années, à quelques exceptions près. Cet accroissement, d'ordre structurel, repose sur les décisions du Parlement.

L'accroissement de la quote-part de l'Etat donne un mauvais signal, parce qu'une quote-part élevée se traduit par un niveau d'endettement élevé et engendre donc des impôts élevés.

Quelles sont les priorités de politique financière de votre parti pour la prochaine législature?

- introduction obligatoire du frein aux dépenses au 1er janvier 2003;
- révision du plan financier 2004-2006, de manière à le rendre conforme au frein aux dépenses; priorité de mise en œuvre des économies au niveau des dépenses de consommation;
- renoncement aux hausses d'impôts;
- fixation de priorités politiques dans le domaine des dépenses;
- mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière.

Il faut équilibrer le compte d'Etat et stabiliser la quote-part à 11 % en corrigeant le Plan financier 2004-2006. Il faut réussir, comme le propose la motion Widrig acceptée par le National, à calquer la croissance des dépenses de l'Etat sur le PIB nominal. Il convient aussi planifier des réductions de dépenses concrètes, car c'est bien sur les dépenses qu'il faut agir, et non sur les recettes. Mais nous ne voyons pas de grande marge de manœuvre du côté des baisses d'impôts ou d'autres décisions privant la Confédération des ressources nécessaires par exemple des pour-cent de TVA destinés à l'AVS et l'AI.

Le frein à l'endettement est-il suffisant pour assurer la maîtrise des dépenses publiques? Quels instruments supplémentaires seraient-ils utiles?

Le frein à l'endettement à lui seul n'est pas suffisant parce qu'il manque une juridiction constitutionnelle. Les forces bourgeoises doivent aussi manifester leur volonté politique. Au cas où la situation financière se détériorerait encore, il faudrait envisager la possibilité de renforcer provisoirement le frein aux dépenses. En fin de compte, le Conseil fédéral devra présenter un catalogue de réductions de dépenses.

Le frein à l'endettement est un instrument destiné à discipliner le Parlement. Il s'imposait. Il vise à plafonner les dépenses ou bien sûr à les aligner partout sur les recettes.

Des défauts systémiques rendent difficile le bon fonctionnement du frein à l'endettement. Ainsi, le Parlement est compétent en matière de dépenses, mais il n'assume pas la responsabilité immédiate de leur financement.

economiesuisse a présenté le Concept des dépenses en été 2002. Comment jugez-vous son orientation?

Le Concept des dépenses d'economiesuisse est une bonne base qui doit permettre de fixer des priorités en matière de dépenses. Il conviendra de dresser une liste des priorités et d'évaluer le degré d'efficacité des mesures envisagées dans les différents secteurs de tâches. Il s'agira notamment de renforcer la concurrence au niveau de l'accomplissement des prestations publiques.

Le Concept des dépenses offre une très bonne base de discussion. Mais il importe de se concentrer sur certaines mesures essentielles, à soumettre rapidement au processus politique. Le Concept va dans la bonne direction parce qu'il aborde les problèmes sous l'angle des dépenses. En effet, ce ne sont pas les recettes qui font problème.

Le Concept des dépenses comporte de nombreuses mesures dans tous les domaines (défense nationale, formation, santé, agriculture, relations avec l'étranger, assurances sociales, transports, administration générale, finances, environnement, justice et police, culture et sport) qui permettent de corriger la tendance de l'évolution des dépenses. Où voyez-vous le plus grand potentiel, avec quelles mesures concrètes? Dans quels domaines la marge de manœuvre est-elle nulle?

Les discussions devront montrer quelles mesures, parmi les 281 mesures formulées, sont susceptibles de déboucher sur des résultats à court et à moyen termes et lesquelles sont susceptibles de rallier des majorités politiques. Le Plan financier 2004-2006 présenté par le Conseil fédéral devra être remanié dans les domaines prioritaires ou qui présentent les plus fortes augmentations de dépenses, à savoir formation et recherche (+ 6%), prévoyance sociale (+ 5,1%), aide au développement, administration générale (24 % d'emplois en plus entre 1994 et 2000), afin de réaliser des économies. Le Rapport additionnel au Compte d'Etat 2001 fait état de dépenses supplémentaires possibles, en partie quantifiables, pour 2003-2005. Ces postes doivent être intégrés dans les débats et les décisions à prendre.

Il existe un potentiel d'économies partout. Il existe une clé de répartition en fonction de laquelle les sept départements doivent apporter leur contribution aux efforts d'économies. Cette clé se fonde sur le rapport entre les dépenses affectées et les dépenses non affectées de chaque département. Pour un volume total d'économies de 100%, les contributions des différents départements se présenteraient comme suit :

Département fédéral des affaires étrangères :	5,2 %
Département fédéral de l'intérieur :	16,0 %
Département fédéral de justice et police :	5,2 %
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS :	18,8 %
Département fédéral de l'économie :	24,8 %
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC :	30,0 %



La progression de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale est une catastrophe. La compétitivité internationale de notre économie et par là même de nombreux emplois sont en danger. Un renversement de tendance s'impose d'urgence.

Nous avons une attitude critique à l'égard du fétichisme manifesté par les partis bourgeois en matière de stabilité de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale. Il n'y a pas de lien entre la prospérité de la population et ces taux.

Oui, on constate que les développements de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'Etat sont lourds d'une menace d'intervention étatique toujours plus marquée et ce dans une spirale sans fin, coûteuse et difficilement contrôlable, privant le citoyen d'une part toujours plus marquée de la libre disposition de son revenu et restreignant les entreprises dans leur potentiel concurrentiel.

Il faut enfin stabiliser les dépenses. Cela implique de refuser rigoureusement de nouvelles tâches étatiques et de procéder à des économies réelles sur les activités actuelles. Par le passé, le Parlement a voté nombre de nouvelles dépenses contre la volonté de l'UDC (Expo, Swissair, etc.). L'UDC en appelle aux autres partis, les invitant à concrétiser leurs propos par des actes.

Nous continuerons de nous engager en faveur d'un budget sain, suivant en cela la ligne de Willi Ritschard qui affirmait qu'un Etat pauvre ne peut être un Etat social. Par conséquent, nous nous opposerons à toute aventure de baisse des impôts. Les baisses d'impôts doivent bénéficier de manière ciblée aux couches de la population qui ont besoin de voir leur situation financière améliorée (familles, revenus bas et moyens).

La quote-part fiscale globale a augmenté de façon inquiétante et, dans le même temps, la Suisse vit à crédit. Pour assurer le financement des tâches étatiques essentielles, le PLS se refuse à envisager l'introduction de nouveaux impôts. Il refusera que la TVA se transforme en "self-service" et exigera qu'une augmentation éventuelle de celle-ci s'accompagne obligatoirement d'une diminution proportionnelle de l'IFD. D'autre part, le PLS soutiendra la nouvelle péréquation financière et sera attentif à ne pas affaiblir davantage les cantons en leur faisant assumer toujours plus de charges décidées par la Confédération.

La rigueur dans l'action est plus importante que de nouveaux instruments. Le Conseil fédéral doit ficeler des paquets d'assainissement et le Parlement doit cesser de gaspiller l'argent du contribuable

Le PS voit dans le frein à l'endettement un instrument inapproprié qui manque de souplesse et ampute les droits du Parlement.

Baisser les impôts pour contraindre la Confédération à restreindre son ménage;
Réduire un endettement coûteux;
Favoriser la coopération entre collectivités publiques pour abaisser les coûts de fonctionnement;
Maintenir la concurrence fiscale, une véritable volonté politique est nécessaire.

L'UDC avait déjà publié son document en matière de dépenses en automne 2001. Le document d'économie-suisse va certes dans la bonne direction; les propositions concrètes d'économies y font toutefois défaut.

Nous considérons que son orientation n'est pas la bonne. Son thème général n'est pas la politique financière, mais la réduction des activités étatiques chaque fois que c'est possible et même si c'est "impossible".

Ce concept permet d'apprécier la situation générale. Toutefois, sa réalisation demande une réelle volonté politique et donc une majorité d'idée. Dans ce contexte, la formule magique gouvernementale n'a plus sa raison d'être. Le PLS estime que seules des personnes élues sur la base d'un véritable programme gouvernemental sont susceptibles de mettre en place un tel concept.

L'UDC a présenté en septembre 2001 des propositions d'économies pour plus de 2 mrd de francs. Compte tenu du surendettement de la Confédération, aucun domaine n'est exclu des efforts d'économies. L'UDC voit la plus grande marge de manoeuvre au niveau des dépenses de personnel (réduction de 5%), au DFI (suppression du Bureau de l'égalité et d'autres offices) et au Département de justice et police (coupes dans les mesures d'intégration et les coûts de l'asile. Au DDPS, le potentiel de réduction est important avec la mise en oeuvre du projet Armée XXI. Au Département de l'économie, quelques reliquats de vieilles lunes pourraient être abandonnées (Office du logement, travail à domicile, placement). Au DETEC, l'UDC verrait volontiers disparaître l'OFEPF, en raison de ses positions hostiles à l'économie.

Nous pensons aussi que des économies substantielles sont possibles dans la défense nationale (politique d'acquisition tenant compte de l'évolution de la menace, révision du mandat de l'armée de l'air ou suppression de subventions dans le domaine du tir). Il en va de même de l'amélioration de la concurrence dans le secteur des médicaments (importations parallèles). En revanche, nous jugeons contradictoire l'exigence de règles plus strictes en matière de cautions, lorsque au même moment l'économie réclame une extension massive de la garantie des risques à l'exportation. Il est aussi illusoire d'attendre de très grosses économies d'un plus large usage par des tiers des bâtiments scolaires ou salles de gymnastique. Nous ne comprenons pas non plus la demande de coupes dans les dépenses culturelles, surtout si on la justifie par le potentiel de sponsoring et de mécénat privé – pensez à Expo.02! Nous ne pouvons pas non plus soutenir les tentatives d'économies faites sur le dos des invalides et des chômeurs.

Il est difficile d'accepter que, à part la culture et la défense nationale, toutes les autres dépenses de la Confédération, entre 1990 et 1999, soient supérieures et à l'inflation et au PIB. En dehors du domaine de la santé (allongement de la vie, bien qu'il existe également des plages d'économies à explorer dans ce domaine), l'ensemble de ces dépenses devraient revenir à un rythme proportionnel à celui de la croissance économique, même la formation en allouant mieux une partie des dépenses, si l'on veut être en phase avec notre réponse à la question 1. D'autre part, le PLS est favorable à l'extension de la nouvelle gestion publique à davantage de secteurs, puisqu'elle permet de mieux allouer les ressources disponibles et de faire certaines économies.

P.P.

2800 DELÉMONT 1

retour : economieuisse, c.p. 3684
1211 Genève 3

Point de Repère - Marché de l'électricité

point de repère

